

Compte rendu conseil municipal du 25 septembre 2018

Etaient présents : Yves LAFAURY – Romain ARNAUD – Estelle FAURE – Catherine ARNAUD – Alain BONNETON - Chantal BOSSY – Colette COUDERT - Christine FINAND MONDUEL – Albert LAI - Suzanne LETY - Yann MILAN - Cyril PERRIOLAT – Eliane SOLETY -

Absents ou excusés : Karine DENAUD (pouvoir à Chantal BOSSY) - Robert BRUN (pouvoir à Colette COUDERT)

Secrétaire de séance : C. BOSSY

Compte-rendu du 26 juillet 2018 approuvé.

Centre village – modification du plan de financement de la dotation cantonale pour la tranche 2C :

A la demande de M. DUVILLIER, coordinateur à la Direction des Politiques Territoriales, il est nécessaire de modifier le plan de financement de la tranche 2C pour ne retenir que les sommes éligibles par le département sur la totalité du devis du maître d'œuvre, soit un montant de 67 973 €. A cette somme est ajoutée les dépenses relatives à l'achat des terrains et frais de notaire : 6 018.62 €, les frais de géomètre : 2 150 € pour le passage doux reliant la RD 53 au niveau de la boulangerie au chemin des Soupirs, ainsi que les frais de géolocalisation : 2 100 € et le terrassement et la sécurisation de l'emprise foncière : 6 986 €. Pour un montant total de 85 227.62 €. La subvention sollicitée est à hauteur de 25 % donc 21 306.91 €. Voté à l'unanimité.

La salle communale au rez-de-chaussée du bâtiment de DAH : cette acquisition n'étant pas prévue à l'origine du projet de requalification des espaces publics du Centre village, une demande spécifique de subvention au titre de la dotation cantonale doit être rédigée. L'achat de la salle est de 116 320 €HT, la demande de subvention serait de 25% = 29 080 €. De plus une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée sera signée entre la commune et DAH, puisque DAH est maître d'œuvre du bâtiment et rétrocédera par acte notarié la salle à la commune. Voté à l'unanimité.

Aménagement du rez-de-chaussée de la maison Laurent : La commune va acheter à DAH le rez-de-chaussée de la maison Laurent pour installer un bar/tabac/presse. Les travaux sont estimés à 331 588 €. La Communauté de communes subventionne par un fond de concours commerce à hauteur de 78 475 € et le FISAC communauté de communes de 8 400 €. Une demande auprès du FISAC ORI (Etat) va être demandée, pour cela une étude de faisabilité auprès de la Chambre des Commerces et de l'Industrie doit être réalisée, montant : 1 100 €. L'aide pourrait s'élever à environ 50 000 €. La commune va aussi solliciter une subvention auprès de la Région. Une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée sera signée entre DAH et la commune. Voté à l'unanimité.

Modification des statuts de la Communauté de communes : passage de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) de facultative à obligatoire pour compléter la compétence « Mobilités » : développement de plateformes de covoiturage, transport à la demande et d'autres nouvelles actions engagées. Voté à l'unanimité.

Passage doux derrière la mairie : les terrains appartenant à la famille GUILLOT / GOSSENS, (derrière la mairie, à côté de chez M. REYNE) AD63 – AD 347 et AD 349 sont en vente. Les deux terrains sont en zone de Droit de Prémption Urbain et sont également des emplacements réservés au PLU pour aménager un passage doux reliant le Centre village à la future OAP derrière la mairie (sur les terrains des familles CHANAS et REYNE). La superficie des deux terrains est de 130 + 63 + 193 = 386 m². Le Conseil estime qu'il est nécessaire d'acheter les terrains pour éventuellement agrandir le parking derrière la mairie ou pour aménager une aire de jeu en lien avec l'OAP. Rencontre avec le vendeur prévu prochainement. Voté à l'unanimité.

Convention opérationnelle avec EPORA arrive à son terme en fin d'année. EPORA doit vendre à DAH la totalité des parcelles du tènement Charreton pour un montant de 187 500 € et DAH doit rétrocéder à l'euro symbolique les parcelles AD 524-526-529-531 à la commune. Un courrier d'engagement est demandé à DAH. Voté à l'unanimité.

Echange et achat des terrains pour le cheminement doux du Bois des Soupirs : la commune échange

- les parcelles AD 544-540 et 537 appartenant à M. DEGLETANE et Mme NOMDEDEU avec la parcelle AD 546 ;
- la parcelle AD 538 appartenant à M. BARREIRA avec la parcelle AD 540 ;

La commune achète :

- la parcelle AD 534 à la famille LAMBERT,
- les parcelles AD 536-537 et 540 à M. BIED

La totalité des achats et les frais de notaire s'élève à 6 660 €. Voté à l'unanimité.

Subvention exceptionnelle 2018 – week-end commercial : 1 200 €. Voté à l'unanimité.

Remboursement encarts publicitaires à M. COLLION Teddy : M. COLLION Teddy a réglé des encarts publicitaires pour la parution sur le bulletin municipal du mois de décembre 2017, juillet et décembre 2018, pour un montant total de 90 €. Une erreur a été commise au niveau de la facturation et M. COLLION a réglé deux fois la publication du mois de décembre 2017, de plus, sur l'année 2018, il ne souhaite plus que sa publicité paraisse dans le bulletin. La commune est donc redevable de 90 € à M. COLLION. Voté à l'unanimité.

Divers :

- Organisation du secrétariat : suite à l'audit effectué par le centre de gestion et aux constats établis, des préconisations ont été données et certaines ont pu être mises en pratique. De plus, il a été constaté une augmentation du volume de travail notamment sur le poste de Catherine CHENEVIER à l'urbanisme. L'agence postale entraîne un accroissement de l'accueil en mairie, auquel s'ajoute différentes tâches à mettre en place comme la nouvelle réglementation sur la protection des données, le document unique d'évaluation des risques, la gestion du cimetière, le classement ... Estelle FAURE, adjointe en charge du personnel du secrétariat propose que le poste de Catherine passe de 25h30 à 28h sur une période de 6 mois. Pendant cette période le secrétariat devra évaluer son travail afin de justifier si cette augmentation de travail n'est que temporaire ou si cela relève d'un réel besoin de temps de travail supplémentaire. Un rapport d'activité sera effectué et envoyé aux élus afin d'entériner oui ou non le changement de temps de travail de Catherine Chenevier. Ce même travail pourrait être ensuite réalisé auprès du personnel périscolaire pour une meilleure efficacité de l'organisation déjà en place.

- Services techniques : M. MILLOUD Francis est prolongé suite à son accident de travail, jusqu'au 17 novembre. Claude BRUN aujourd'hui contractuel, sera prolongé jusqu'au 31/12/2018. Une réflexion est ouverte sur le recrutement d'un responsable du service.

Date :

- Ouverture de la boulangerie : 13 octobre
- Conciliation SYTRAD : jeudi 27 septembre
- Inauguration HLM Carbone Lorraine : lundi 1^{er} Octobre
- Ouverture du week-end commercial : vendredi 19 octobre à 17h30
- Repas des aînés : samedi 15 décembre

Fin de séance 22h15

Délibérations :

- **Centre village – modification du plan de financement de la dotation cantonale pour la tranche 2C**

Pour : 15 Contre : 0 abstention : 0 adopté à l'unanimité

- **Salle communale : achat du rez-de-chaussée du bâtiment de DAH**

Pour : 15 Contre : 0 abstention : 0 adopté à l'unanimité

- **Salle communale au rez-de-chaussée des logements DAH : convention de maîtrise d'ouvrage délégué avec DAH**

Pour : 15 Contre : 0 abstention : 0 adopté à l'unanimité

- **Aménagement du bar/tabac/presse : demande d'une aide FISAC ORI**

Pour : 15 Contre : 0 abstention : 0 adopté à l'unanimité

- **Aménagement du bar/tabac/presse : demande d'une aide à la Région**

Pour : 15 Contre : 0 abstention : 0 adopté à l'unanimité

- **Aménagement du bar/tabac/presse : Convention de maîtrise d'ouvrage délégué**

Pour : 15 Contre : 0 abstention : 0 adopté à l'unanimité

- **Modification des statuts de la Communauté de communes**

Pour : 15 Contre : 0 abstention : 0 adopté à l'unanimité

- **Achat de terrains pour passage doux derrière la mairie**

Pour : 15 Contre : 0 abstention : 0 adopté à l'unanimité

- **Convention opérationnelle avec EPORA**

Pour : 15 Contre : 0 abstention : 0 adopté à l'unanimité

- **Achat de terrains pour passage doux derrière la mairie**

Pour : 15 Contre : 0 abstention : 0 adopté à l'unanimité

- **Echange et achat des terrains pour le cheminement doux du Bois des Soupis**

Pour : 15 Contre : 0 abstention : 0 adopté à l'unanimité

- **Subvention exceptionnelle 2018 – week-end commercial**

Pour : 15 Contre : 0 abstention : 0 adopté à l'unanimité

- **Remboursement encarts publicitaires à M. COLLION Teddy**

Pour : 15 Contre : 0 abstention : 0 adopté à l'unanimité